Sujet de mise en oeuvre : « Bilan social & principe d'égalité »

Contexte : vous êtes en charge d'aider les organisations (entreprises et/ou associations) clientes de votre cabinet à réaliser leur « bilan social » et vous faîtes face à une demande croissante relative aux problématiques d'égalité (hommes/femmes, non-discrimination etc.).
Exemple d'offre : https://www.cerfrance.fr/page/cerfrance-loire-atlantique/bilan-social-cerfrance /
Contexte : https://www.ouest-france.fr/societe/droits/droits-des-femmes/les-femmes-travaillent-gratuitement-a-partir-de-ce-mercredi-4-novembre-7039985 (2020)

Rappels

Code du travail Article L438-3 - Création Loi n°77-769 du 12 juillet 1977 - art. 1 () JORF 13 juillet 1977

Le bilan social récapitule en un document unique les principales données chiffrées permettant d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux années précédentes.
En conséquence, le bilan social comporte des informations sur l'emploi, les rémunérations et charges accessoires, les conditions d'hygiène et de sécurité, les autres conditions de travail, la formation, les relations professionnelles ainsi que sur les conditions de vie des salariés et de leurs familles dans la mesure où ces conditions dépendent de l'entreprise.

Index de l'égalité professionnelle : calcul et questions/réponses - publié le29.11.19 mise à jour29.10.21 https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcelement/indexegapro

Chaque année avant le 1er mars, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent calculer et publier sur leur site internet leur Index de l'égalité femmes-hommes. Au plus tard le 1er mai 2021, l'Index devra être publié de manière visible et lisible sur le site internet de l'entreprise. Au plus tard le 1er juin 2021, c'est l'ensemble des indicateurs qui devront être publiés de manière visible et lisible sur le site internet de l'entreprise. Ces informations devront rester en ligne au moins jusqu'à la publication des résultats l'année suivante.
Elles doivent également le communiquer, avec le détail des différents indicateurs, à leur Comité social et économique (CSE) ainsi qu'à l'inspection du travail (Dreets). L'Index, sur 100 points, se calcule à partir de 4 à 5 indicateurs selon que l'entreprise fait moins ou plus de 250 salariés :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.
- La plupart des données à prendre en compte figurent dans la base de données économiques et sociales des entreprises (BDES).

L'obligation concerne les entreprises d'au moins 1000 salariés depuis le 1er mars 2019 ; celles d'au moins 250 salariés, depuis le 1er septembre 2019 ; celles d'au moins 50 salariés au 1er mars 2020. En cas d'Index inférieur à 75 points, l'entreprise doit mettre en place des mesures correctives pour atteindre au moins 75 points dans un délai de 3 ans. Ces mesures annuelles ou pluriannuelles, doivent être définies dans le cadre de la négociation obligatoire sur l'égalité

professionnelle, ou, à défaut d'accord, par décision unilatérale de l'employeur et après consultation du CSE (si non publication … pénalité financière jusqu'à 1% de sa masse salariale annuelle).

Statistiques et études Inégalités salariales entre hommes et femmes : les métiers exercés et le temps de travail expliquent plus de la moitié des écarts - https://www.insee.fr/fr/statistiques/2128979 INSEE ANALYSES BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ No 8 Paru le : 15/09/2016

- Les écarts se creusent avec l'âge
- À caractéristiques observées identiques, un écart de 6,8 %
- De fortes inégalités de salaires dans les secteurs à dominante féminine
- À métiers équivalents, des écarts de salaires plus marqués dans les secteurs à dominante masculine
- Les plus fortes disparités salariales parmi les cadres de la finance et des assurances
- Méthodologie d'étude de l'écart salarial (Identifier un écart salarial « toutes choses égales par ailleurs »)

L'écart de salaire horaire net entre les femmes et les hommes étudié peut s'écrire :

$$\frac{S^F - S^H}{S^H} = \frac{1}{S^H} \bullet \sum_m \left[\alpha_m S_m^F - \beta_m S_m^H \right]$$

où βm est le nombre d'heures de travail effectuées par les hommes exerçant le métier m rapporté à l'ensemble des heures de travail des hommes ;

- SFm est le salaire horaire moyen des femmes exerçant le métier m
- SHm est le salaire horaire moyen des hommes exerçant le métier m.

Cette expression peut se réécrire de manière à faire apparaître d'une part le rôle de l'écart de salaire dans un métier donné, et de l'autre la différence entre la part des femmes et la part des hommes exerçant ce métier :

$$\frac{S^F - S^H}{S^H} = \frac{1}{S^H} \bullet \sum_m \left[\underbrace{\alpha_m (S_m^F - S_m^H)}_{\text{Inégalités intraprofessionnelles}} + \underbrace{(\alpha_m - \beta_m) S_m^H}_{\text{Inégalités interprofessionnelles}} \right]$$

L'effet « inégalités interprofessionnelles », encore appelé « ségrégation professionnelle » mesure l'écart salarial dû à l'inégale répartition des genres selon les métiers. Les salaires horaires nets des femmes et des hommes sont alors supposés identiques au sein de chaque métier.

L'effet « inégalités intraprofessionnelles » mesure l'écart salarial à métier équivalent, en l'absence de toute ségrégation professionnelle. Le poids de chaque métier dans le volume horaire des femmes est alors supposé identique à celui des hommes.

Travail à faire : déterminer l'hypothèse puis construire et analyser les résultats d'un questionnaire

Les étapes d'une recherche : les points 4, 5 et 6 font l'objet des deux séances

1. La question de départ
2. L'exploration
3. La problématique et l'hypothèse
4. **La construction du dispositif d'observation**

Créer une enquête

Sur Sphinx déclic

Sphinx Declic est une solution qui vous permet de créer votre enquête en ligne. Vous avez également la possibilité de gérer l'ensemble des enquêtes déjà enregistrées : **visualiser**, **consulter**, **recopier**...

Créer une nouvelle enquête

Pour créer une nouvelle enquête, cliquez simplement sur le bouton **Nouvelle enquête**, sur la page d'accueil de Sphinx Declic.

Lorsque vous créez une nouvelle enquête, trois options s'offrent à vous : **Créer une enquête vierge**, **Recopier une enquête existante**, **Utiliser un modèle**.

Créer une enquête vierge

Cette option permet de créer une nouvelle enquête en partant de zéro.

Pour créer une enquête vierge :

Cliquez sur **Nouvelle enquête**, sur la page d'accueil de Sphinx Declic

Sur Eval&Go

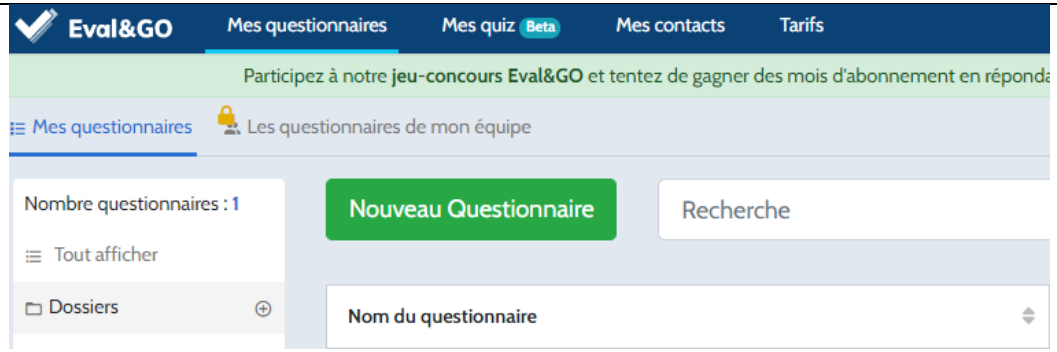

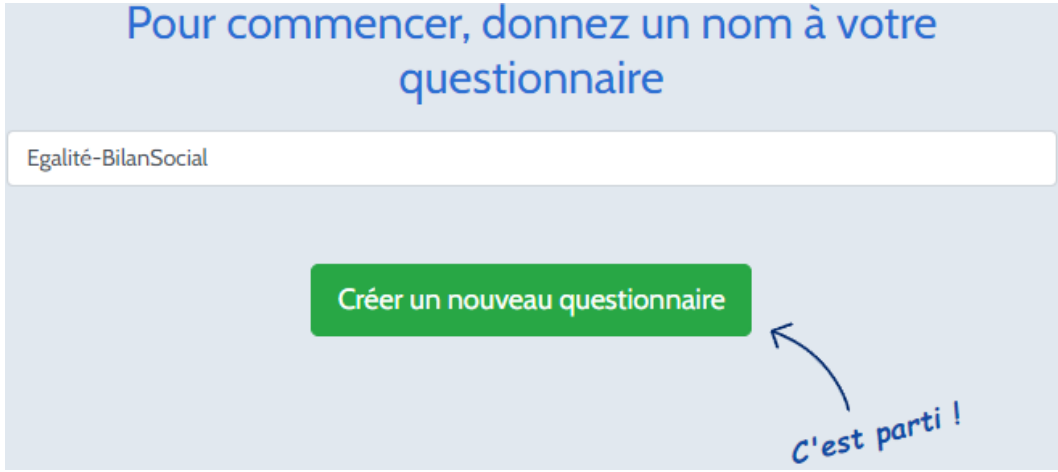

4. La construction du dispositif d'observation

Créer une enquête

Sur Sphinx déclic	Sur Eval&Go
Puis sur **Créer une enquête vierge**, l'assistant nouvelle enquête s'ouvre alors 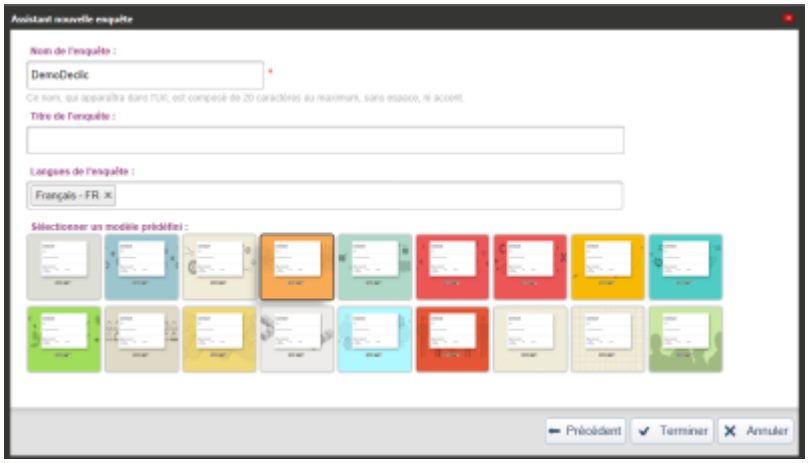 Saisissez le **Nom de votre enquête**. Ce nom vous permet d'identifier votre enquête, il ne figurera pas sur le questionnaire Saisissez le Titre de votre enquête Sélectionnez la ou Les Langue(s) de l'enquête Sélectionnez l'un des **Thèmes** prédéfinis qui s'appliquera à votre enquête Cliquez sur **Terminer**. Votre enquête est créée et vous êtes dirigé vers l'étape de conception du questionnaire.	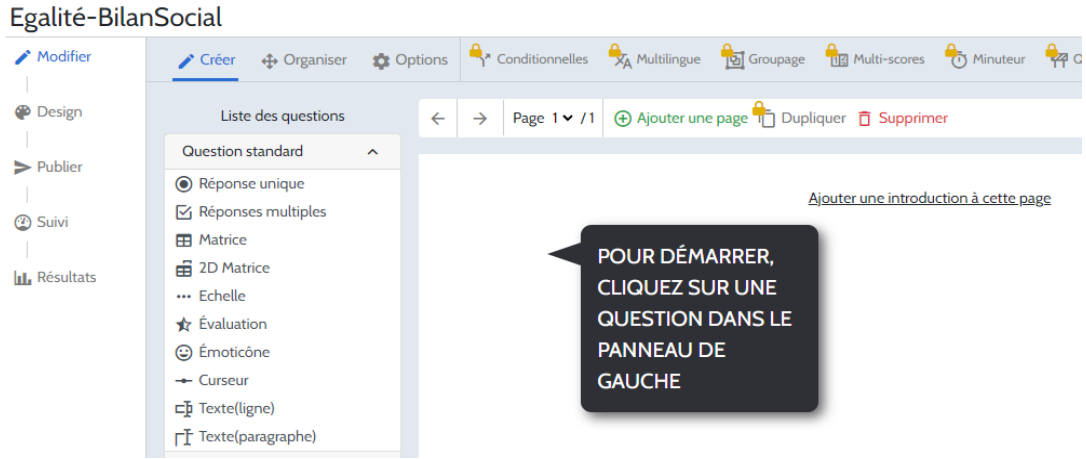 Une petite introduction avec des remerciements peut être judicieuse 😉 L'ensemble des outils se trouve sur la gauche : 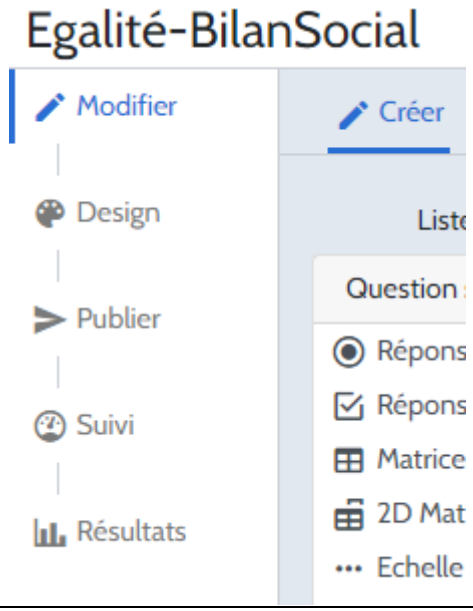

Rédiger mon questionnaire - Créer une question

Sur Sphinx déclic

Sphinx Declic vous permet de réaliser des questionnaires en ligne ou formulaires avec des formats de questions variés. il met à votre disposition une bibliothèque de questions pour vous aider à enrichir rapidement votre questionnaire. Plus ce dernier est interactif plus le répondant sera impliqué, ainsi vous pouvez rajouter des images, des vidéos, des textes ...

REMARQUE : Il est recommandé de répartir les questions de votre enquête sur plusieurs pages. Ceci afin d'éviter une perte préalable de données renseignées par le répondant lorsque vous placez toutes les questions sur une seule page. En effet, il existe un **timeout**[1] de 30 min lors de la saisie d'un questionnaire. Ce timeout est réinitialisé lors du passage à une page suivante du questionnaire.

Pour créer une nouvelle question avec Sphinx Declic :

A l'étape de **Conception**

Dans le bandeau violet, cliquez sur le bouton **Question**

L'assistant de création de question s'ouvre.

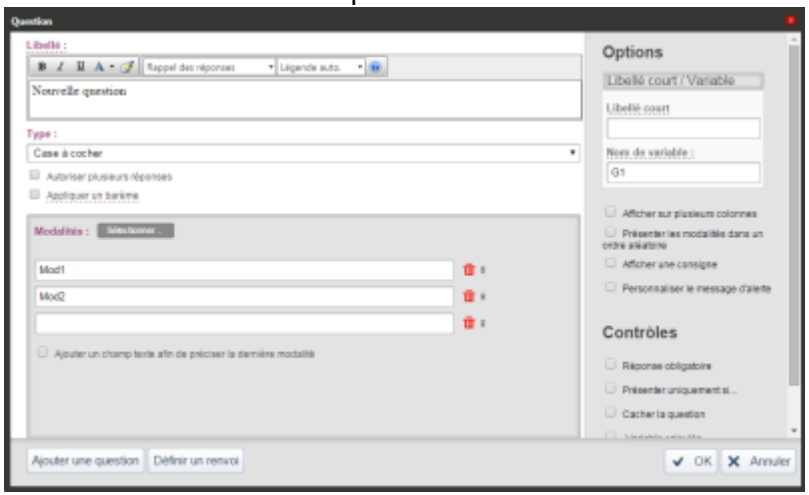

C'est grâce à cette boîte de dialogue que vous gérez tous les paramètres de votre question.

Types de questions :

Dans les diapos ci-dessous, vous trouverez divers modes de présentation pour tout type de question

Sur Eval&Go

Les conseils donnés sur sphinx sont aussi valables sur Eval&Go…

Répartir par exemple le questionnaire en plusieurs pages…

Les questions sont accessible par le menu de gauche :

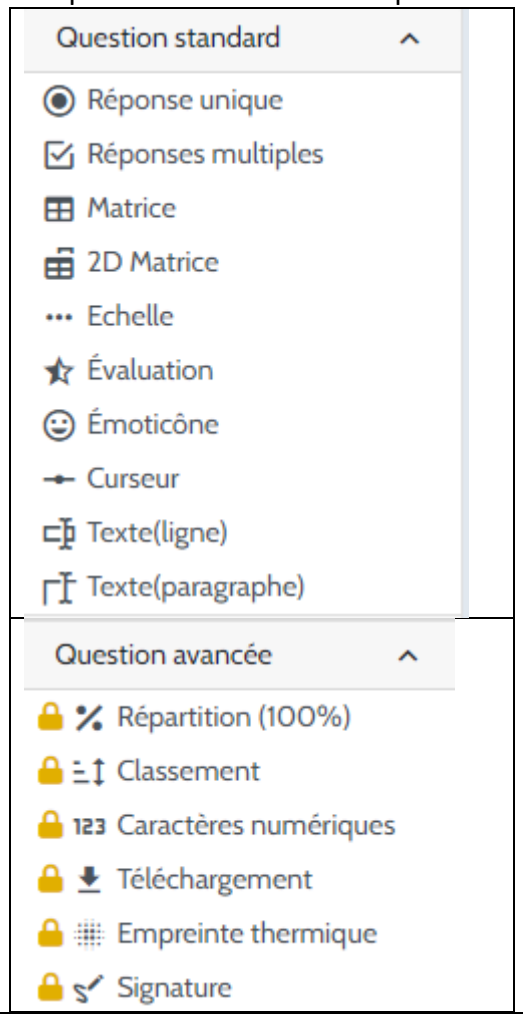

Rédiger mon questionnaire - Créer une question

Sur Sphinx déclic	Sur Eval&Go
Question ouverte : • Date / Heure • Nombre • Texte **Question fermée :** • Case à cocher • Post'It • Échelle smiley • Images • Menu déroulant • Échelle graduée 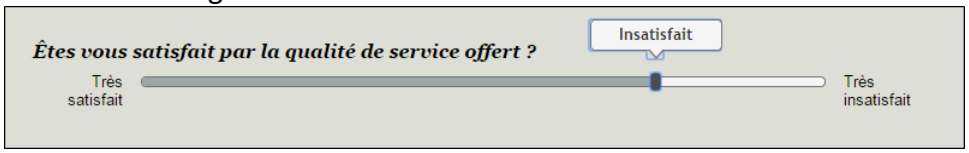 • Étoile de satisfaction • Classement • Case à cocher **Question tableau :** • Tableau d'étoiles de satisfaction • Tableau de case à cocher	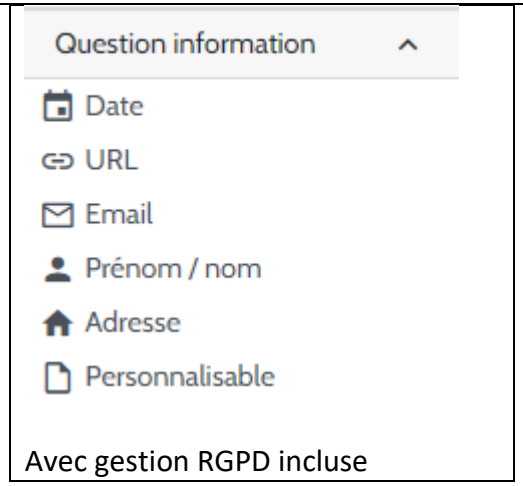

Rédiger mon questionnaire - Créer une question

Sur Sphinx déclic	Sur Eval&Go
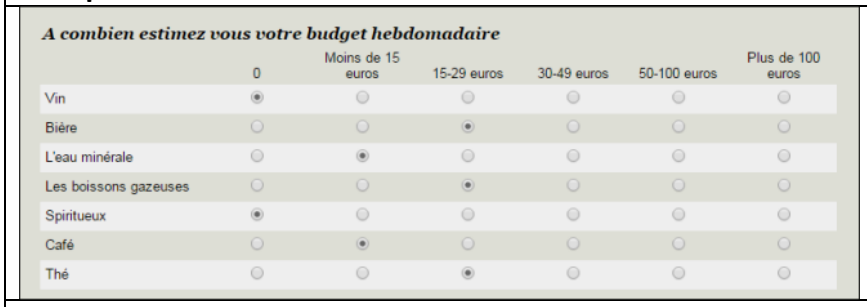	

Codifier le caractère obligatoire d'une réponse etc.

Sphinx Declic propose de rendre la réponse à une question obligatoire (empêche le répondant de changer de page ou d'enregistrer ses réponses s'il n'a pas répondu à la question obligatoire). Pour activer cette option :

Placer votre curseur sur la question concernée

Cliquez sur l'icône **Editer** (forme de crayon)

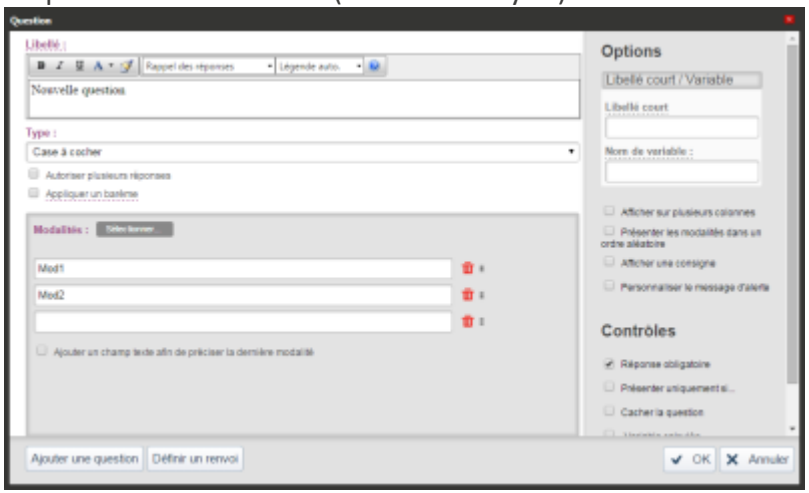

Cochez **Réponse obligatoire**, dans la partie **Contrôles** à droite de l'assistant

Cliquez sur **OK**

Cela dit, sur le questionnaire qui sera diffusé au répondant, il ne sera pas indiqué que la réponse est obligatoire. Il faut alors ajouter une consigne si on souhaite le préciser au répondant.

La codification se fait en dessous du paramétrage de la question

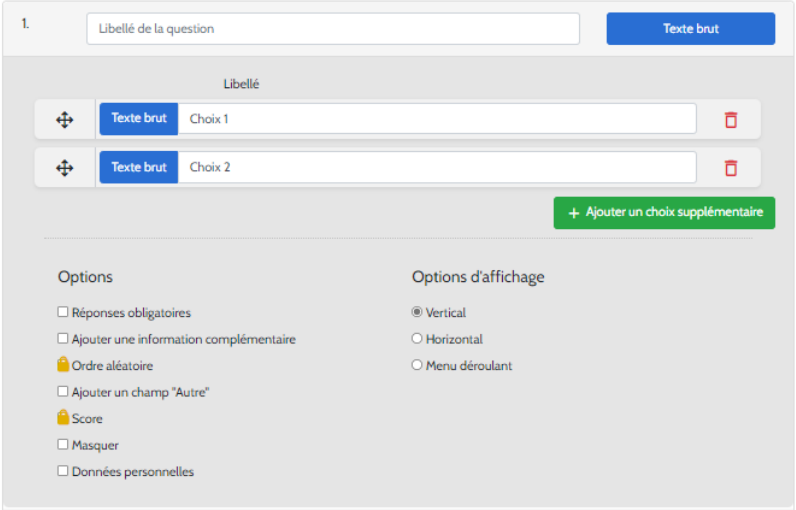

Récupérer le lien direct vers le questionnaire

Sur Sphinx déclic	**Sur Eval&Go**
Pour récupérer le lien direct vers votre question : A l'étape de **Diffusion & Collecte** Cliquez sur l'onglet latéral **Accueil** Le lien direct est disponible en haut à gauche de la page Lien direct du questionnaire **https://sphinxdeclic.com/d/s** Il vous est possible de copier ce lien pour le partager via d'autres modes de collecte que ceux proposés par Sphinx Declic.	Lien anonyme et unique pour le partage de votre questionnaire https://app.evalandgo.com/s/index.php?id=JTk5ayU5NGklOUYlQUY%3D&a=JTk3aSU5NGslOUMlQjE%3D Vous pouvez partager ce même lien à l'ensemble de vos participants. Pour l'utiliser, il suffit de copier et coller le lien dans un navigateur web. Note: N'utilisez PAS ce lien si vous souhaitez collecter des réponses nominatives. Pour identifier vos répondants utilisez notre système d'envoi de mail. COPIER Partager votre questionnaire sur les réseaux sociaux
Sphinx Declic vous permet de diffuser très simplement votre questionnaire par e-mailing. Le nombre d'e-mails disponibles dépend du type de compte que vous possédez.	La diffusion par mails est accessible sur la version étudiant (qui est la version professionnelle offerte aux étudiants) Lien du questionnaire · Mail · Liens individuels · Embed · QRCode · Pré-remplissage des réponses
Le plus : Diffuser une enquête sur les réseaux sociaux Sphinx Declic vous propose de diffuser votre questionnaire sur différents réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn). Pour utiliser ce mode de diffusion : A l'étape de **Diffusion & Collecte** Cliquez sur l'onglet latéral **Réseaux sociaux** Réseaux sociaux / Diffusion Facebook – Aucune diffusion Twitter – Aucune diffusion LinkedIn – Aucune diffusion Sélectionnez le réseau social sur lequel diffuser votre questionnaire. Identifiez-vous Validez Votre questionnaire sera donc partagé sur les réseaux sociaux que vous avez sélectionnés.	

5. L'observation ou recueil de données

Accéder aux réponses de mon enquête

Sur Sphinx déclic	**Sur Eval&Go**
Dans la partie **Données**, vous pouvez visualiser votre fichier de données, correspondant à toutes les réponses que vous avez collectées avec votre questionnaire. Consulter le fichier de données L'étape de visualisation des données (bouton **Données**) Cliquez sur l'onglet latéral **Tableur** L'ensemble des observations vous sont présentées dans un tableau. Les colonnes représentent vos questions et les lignes correspondent aux observations. Pour faciliter la lecture, neuf réponses sont affichées à la fois par page. Pour naviguer entre les pages, utilisez le menu : Cliquez sur les flèches pour vous déplacer de page en page et utilisez le menu déroulant visualiser le nombre de réponses souhaitées par page. De plus, il est également possible de trier rapidement les réponses selon les valeurs d'une variable. Pour cela, cliquez sur le libellé de la variable.	Vous pouvez ajouter un rapport et le codifier ou récupérer les données en format csv (bouton à droite en haut de l'écran dans résultats) 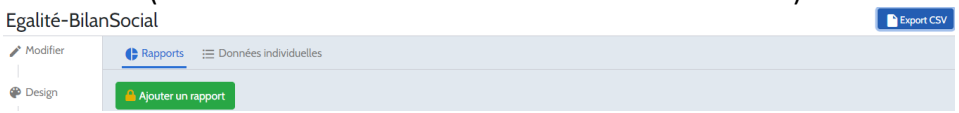

6. L'analyse des données

Sur Sphinx déclic	**Sur Eval&Go**
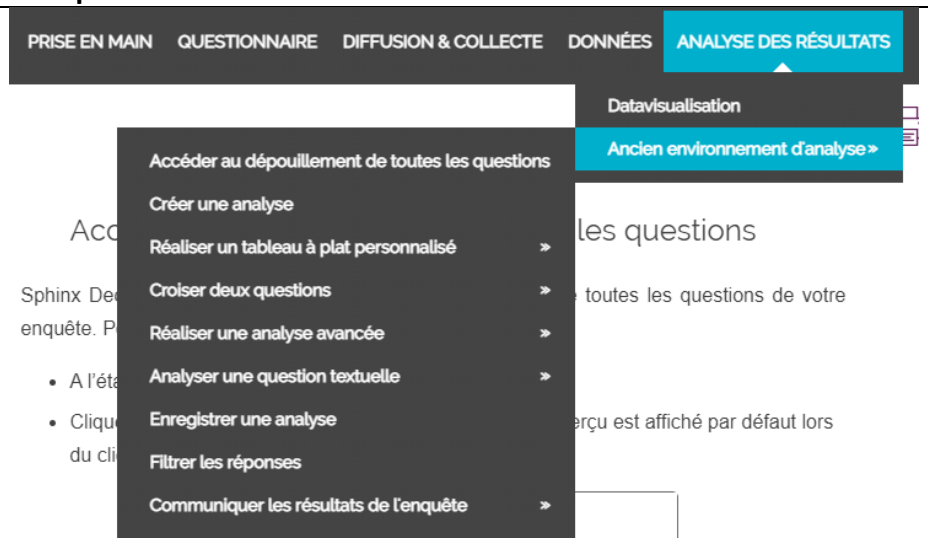 Vous n'avez pas accès aux outils d'IA : DATAVIV'	Option accessible sur votre version étudiant (rapports paramétrables) 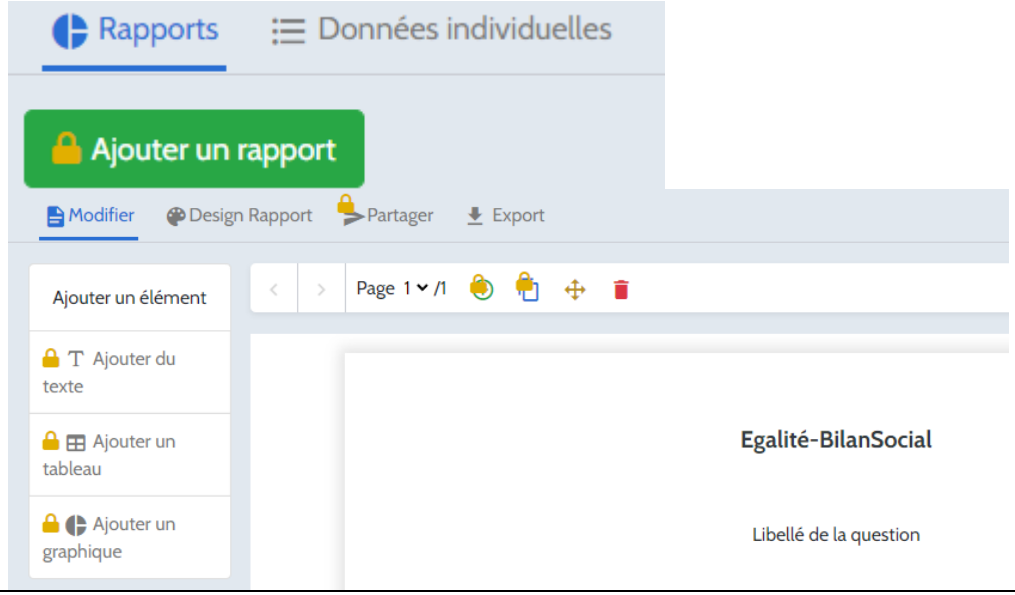

7. Discussion